

# 206 millions d'euros pour la 4e licence mobile : Free pourrait ne pas être le seul intéressé

Luc Chatel, le secrétariat d'Etat à l'Industrie, a confirmé ce jeudi les informations diffusées dans la presse la veille. La quatrième licence de téléphonie mobile sera bien divisée en trois lots, chacun sera vendu 206 millions d'euros.

« Nous proposons une règle simple, guidée par un souci d'équité avec les opérateurs existants : fixer un prix correspondant au tiers du prix accordé précédemment – 619 millions divisé par trois – soit de l'ordre de 206 millions d'euros pour un tiers des fréquences attribuées », a précisé Luc Chatel lors d'un débat à l'Assemblée nationale sur l'attribution des fréquences de réseaux mobiles.

Le premier lot de fréquences (deux fois 5 Mhz) sera destiné au fameux nouvel entrant qui devrait être Iliad/Free. L'appel à candidature sera lancé cette année. Ensuite seulement, les deux autres lots seront ouverts. Ils intéresseront particulièrement les 3 opérateurs en place afin qu'ils complètent leur couverture du territoire.

Le gouvernement veut aller vite. Il s'agit d'attribuer les licences avant la fin 2010 pour une ouverture commerciale du service en 2012.

Iliad, qui a longtemps répété qu'il exigeait une baisse du prix de la licence pour maintenir sa candidature, se dit satisfait estimant le prix « *équitable et logique* ».

Même tonalité de la part de l'UFC Que Choisir. Son porésident Alain Bazot, a jugé jeudi « *réaliste* » le prix fixé par le gouvernement. « *C'est un prix qui est accessible à au moins un opérateur* », a-t-il déclaré à l'AFP. « *C'est un prix qui est réaliste et qui rend l'opération envisageable, ce qui n'était pas le cas au début* », a estimé M. Bazot. « *Si ça rend cette quatrième licence non plus virtuelle mais réelle, nous allons nous en féliciter car cela va enfin bousculer un oligopole qui était préjudiciable aux consommateurs français, avec une dynamique concurrentielle très faible* », a-t-il ajouté. « *Il faut encore qu'on regarde si cette licence va permettre de couvrir tout le territoire, car il ne s'agit pas de donner trois licences et demi, mais quatre, c'est ce dont le marché a besoin* », a-t-il toutefois noté.

L'Etat a décidé d'attribuer cette 4e licence à l'issue d'un « *concours de beauté* » où le postulant devra présenter les meilleures garanties en matière de déploiement rapide du réseau, de qualité du service et de tarifs pour les consommateurs.

« *Dans cet appel à candidatures, nous ferons jouer la concurrence non pas sur les prix, mais sur la capacité à répondre à ces engagements* », a souligné Luc Chatel.

« *Pour le gouvernement, l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché doit absolument être compatible avec un objectif ambitieux de couverture du territoire. Nous ne souhaitons pas de quatrième opérateur au rabais* », a-t-il ajouté.

Free a réaffirmé son intention de couvrir tous le territoire. Néanmoins, certains députés doutent de

sa capacité malgré un investissement prévu d'1 milliard d'euros.

Néanmoins, agiter le marché est un objectif de taille, les trois opérateurs étant accusés de verrouiller le secteur. ils ont d'ailleurs déjà été condamnés pour entente. Le gouvernement table sur une baisse des prix de 7%. Free de son côté promet faire baisser la facture d'un foyer de 1.000 euros par an.« *C'est simple, le coût de production d'une minute de communication s'élève entre 1 et 3 centimes d'euros. Or, la minute est actuellement facturée 34 centimes au-delà du forfait. En France, les forfaits sont très élevés* », affirme Maxime Lombardini son directeur.

Par ailleurs, si Free a toujours été le seul candidat déclaré, la division de la licence pourrait donner des idées à d'autres. « *Des acteurs étrangers ou même Numericable peuvent encore présenter leur candidature* », tempère Pierre Carbonne de l'Idate...